

DÉPARTEMENT DU TARN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité



Juin 2025

## PROJET D'ACCUEIL

## PROJET ÉDUCATIF

## PROJET SOCIAL

# "Le Saut des Petits Pieds"

Multi accueil municipal

Rue Jean-Paul Sartre

81160 St Juéry

Tel : 05 63 45 00 96

[creche@ville-saint-juery.fr](mailto:creche@ville-saint-juery.fr)

## Table des matières

<b>1. LE PROJET D'ACCUEIL .....</b>	<b>3</b>
1.1. Les prestations d'accueil proposées.....	3
1.2. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap .....	5
1.2.1. Modalités d'accueil.....	5
1.2.2. Prise en charge de l'enfant présentant un handicap .....	6
1.2.3. Les limites de l'accueil de ces enfants accueillis .....	8
1.2.4. Modalités d'accueil de parents en situation de handicap .....	8
1.3. Les compétences professionnelles mobilisées .....	8
1.3.1. L'équipe et les intervenants .....	8
1.3.2. Le travail d'équipe .....	11
1.3.3. L'analyse des pratiques professionnelles et la formation.....	11
1.3.4. L'accueil des stagiaires et des apprentis .....	12
<b>2. LE PROJET ÉDUCATIF .....</b>	<b>13</b>
2.1. L'accueil .....	13
2.1.1. Le premier accueil .....	13
2.1.2 La familiarisation .....	13
2.1.3. L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace .....	14
2.2. Le soin.....	18
2.2.1. L'alimentation.....	18

2.2.2. Le sommeil.....	20
2.2.3. L'hygiène et les soins corporels.....	20
2.3. Le développement, le bien-être et l'éveil .....	22
2.3.1. Le jeu et les activités.....	22
2.3.2. L'approche artistique et culturelle .....	25
2.3.3. L'égalité fille - garçon.....	26
<b>3. LE PROJET SOCIAL ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>27</b>
3.1. Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs .....	28
3.1.1. Composition des familles .....	28
3.1.2. Le marché du travail .....	28
3.1.3. Niveau de vie .....	29
3.1.4. Démographie infantile .....	30
3.1.5. Le logement .....	30
3.1.6. La crèche municipale « Le Saut des Petits Pieds » .....	30
3.2. Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement.....	32
3.3. Les actions de soutien à la parentalité.....	34
3.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.....	34
3.5. La démarche en faveur du développement durable.....	35
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>36</b>



## **1. LE PROJET D'ACCUEIL**

### **1.1. Les prestations d'accueil proposées**

Le Multi-accueil « Le Saut des petits pieds » est un établissement municipal qui propose un accueil pour les enfants de la commune âgés de 2 mois et demi à 3 ans. Il se situe rue Jean Paul Sartre à proximité d'un parc municipal.

Créé en 1991 pour un agrément de 20 places, une extension a été réalisée en 2005 pour atteindre 35 places. Il est ouvert de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi. La structure ferme une semaine pendant les vacances de Noël, trois semaines pendant les vacances d'été (généralement en août), ainsi que trois jours au cours de l'année dans le cadre de journées pédagogiques.

Le mode de financement du Multi-accueil est réparti comme suit : un financement de la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) par la Prestation de Service Unique (PSU) pour les familles relevant du régime général, un financement de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour les familles dépendantes du régime agricole, un financement des familles et une subvention municipale qui équilibre le budget.

La capacité d'accueil est modulable entre l'accueil régulier, l'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence :

- **L'accueil régulier** : est un accueil contractualisé (de minimum 2h par semaine à un maximum de 55h).
- **L'accueil occasionnel** : Pour l'ensemble des places qu'offre la crèche, certaines peuvent être dédiées complètement à de l'accueil occasionnel pour répondre soit à des besoins supplémentaires des familles fréquentant la crèche à temps partiel, soit pour des familles qui connaissent la structure mais n'ont besoin que d'accueils très ponctuels.

Pour ces places, l'attribution se fait généralement quelques jours en amont ou le matin même, par téléphone le plus souvent.

- **L'accueil d'urgence** : est réservé aux demandes d'urgence sociale (demande réalisée par la Protection Maternelle Infantile (PMI), la sauvegarde de l'enfance...) et également aux demandes d'accueil en « urgence » des familles pour des motifs exceptionnels. Elle est limitée dans le temps.

## **1.2. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap**

La diversité est une source de richesse, l'accueil inclusif permet de vivre cette mixité dès la toute petite enfance.

### **1.2.1. Modalités d'accueil**

Pour un enfant porteur de handicap, il y a la mise en place d'un Projet Accueil Personnalisé (PAP) qui définit le cadre d'accompagnement d'un enfant nécessitant un accueil et des soins spécifiques. Ce document est établi lorsque le référent santé et l'équipe le juge nécessaire. Il permet de garantir la qualité d'accueil de l'enfant et de préciser les objectifs et les attentes des parents, en cohésion avec l'équipe et le médecin de la crèche, ainsi que les partenaires extérieurs. Le PAP est rédigé par le référent santé. Il accompagnera l'équipe dans la prise en charge de l'enfant et évoluera avec les observations des professionnelles.

**Pour un enfant dont le handicap est reconnu avant l'entrée en crèche :**

Nous proposons dans un premier temps une rencontre avec les parents et la directrice, référente santé pour parler de l'enfant, son handicap ou sa maladie chronique afin d'adapter l'accueil aux besoins particuliers de l'enfant. Cet échange est aussi un moment pour préciser aux parents du caractère ordinaire de l'accueil de leur enfant (son accueil demeure celui d'un enfant aux besoins fondamentaux physique, intellectuel, affectif et sociaux).

Par la suite, l'enfant bénéficiera d'une visite médicale, accompagné de ses parents, avec le médecin de la crèche, en présence du référent santé, qui validera l'admission.

Des temps de discussion en équipe sont organisés autour de l'accueil de cet enfant, en réunion de direction puis en réunion d'équipe.

Chaque situation sera évaluée individuellement, en équipe pluridisciplinaire avec le référent santé, le médecin de l'établissement, les partenaires prenant en charge l'enfant et la famille.

#### **Pour un enfant dont le handicap est dépisté en cours d'accueil :**

On peut être amené à avoir des questionnements et des observations sur un potentiel retard dans le développement de l'enfant. Les professionnelles vont alors faire remonter leurs observations lors des réunions d'équipe, auprès du référent santé et directrice. Si besoins, elles vont ensuite sensibiliser et orienter les familles vers des professionnels spécialisés tel que le Centre d'Action Médico Précoce Social (CAMPS).

#### **1.2.2. Prise en charge de l'enfant présentant un handicap**

**Accompagner les professionnels** et les soutenir : sensibiliser l'équipe, préparer l'accueil de l'enfant, construire le PAP. Assurer le suivi de l'accueil en équipe, proposer des malles pédagogiques pour accompagner les enfants en situation de handicap, proposer des outils techniques pour accompagner les professionnelles dans leurs pratiques.

**Accompagner les familles** : mise en place du PAP répondant aux besoins de l'enfant, écrit en collaboration avec la famille, le référent santé et les différents intervenants. Mise en place d'une relation avec la famille à travers des temps d'échanges, de soutiens et d'écoutes.

**Individualiser l'accueil de l'enfant** en situation de handicap : mise en place du PAP, proposer un aménagement des espaces et des activités adaptées à ses besoins et spécificités liés à son handicap.

**Se doter d'outils et de moyens** pour garantir une qualité d'accueil : s'appuyer sur le PAP, rencontres thématiques avec des partenaires spécialisés pour enrichir la réflexion, la formation et l'accompagnement de l'équipe.

**Travail en réseau avec les partenaires** : Centre Medico Psycho Pédagogique (CMPP), CAMSPS, PMI, le pôle Ressource Handicap, orthophoniste, psychomotricienne... : le référent santé établit un 1<sup>er</sup> contact téléphonique, il planifie, aussi dans l'année des rencontres des partenaires avec l'équipe, il assiste aux réunions de synthèse au CAMSP, et des contacts ponctuels (à la demande).

**Réunion entre la puéricultrice et les auxiliaires de puériculture et les Éducatrices de jeunes enfants pour la prise en charge de l'enfant** au niveau des soins, de l'organisation de son accueil quand il a des rendez-vous avec des spécialistes. C'est aussi un temps où les 2 auxiliaires de puériculture des 2 groupes font le point avec la puéricultrice sur l'accueil de cet enfant : son développement, ses relations avec les autres enfants..., l'ajustement de notre posture professionnelle en lien avec le projet. Le but de ces échanges est de mettre en place un accueil individualisé.

### **1.2.3. Les limites de l'accueil de ces enfants accueillis**

Certains handicaps demandent une prise en charge individuelle avec du matériel spécifique.

L'enfant est accueilli dans la mesure où son handicap est compatible avec :

- La vie de l'établissement
- L'agencement des locaux
- Le personnel (un accompagnement spécifique avec des professionnels spécialisés)
- Le matériel spécifique nécessaire

#### **1.2.4. Modalités d'accueil de parents en situation de handicap**

Le bureau de la directrice n'est pas adapté pour l'accueil d'un parent sur un fauteuil roulant contrairement aux pièces à vivre de la structure. L'inscription sera faite dans la salle de pause des professionnelles. Nous prenons en compte du handicap du parent pour adapter nos échanges et répondre aux demandes et besoins.

### **1.3. Les compétences professionnelles mobilisées**

#### **1.3.1. L'équipe et les intervenants**

L'équipe est pluridisciplinaire. Elle est composée d'une directrice Puéricultrice, de 2 Éducatrices de Jeunes Enfants (EJE) assurant la continuité de direction, de 2 Auxiliaires de Puériculture (AP), de 6 Accompagnantes Éducatives Petite Enfance (AEPE), d'un agent de restauration et deux agents d'entretien.

La directrice puéricultrice et l'EJE en continuité de direction constituent l'équipe de direction.

**La directrice Puéricultrice** assure l'encadrement du personnel, la gestion administrative, la gestion budgétaire, rend compte de l'activité de l'établissement aux partenaires institutionnels et garantit l'application du projet d'établissement. Elle assure la mission de référent-santé de l'établissement, elle est garante des soins, de l'hygiène et de la sécurité de l'établissement, elle assure un rôle de prévention des troubles de la santé et du développement et elle contribue à l'éveil de l'enfant.

**L'éducatrice de Jeunes Enfants** accompagne au quotidien les jeunes enfants, en veillant à leur bien-être et leur développement. Elle joue également un rôle auprès des familles en les accueillant et accompagnant. En tant que référente de son groupe, elle est garante du respect des règles de sécurité affective, physique de

l'enfant et du projet de la structure. Elle assure la coordination d'équipe et les réunions de groupes.

**L'Auxiliaire de Puériculture**, accueille et accompagne l'enfant et sa famille au quotidien. Elle participe aux soins, à l'éveil et favorise le développement de l'enfant. Elle assure les soins au niveau santé en cas d'absence de la puéricultrice, elle est garante des règles d'hygiène et de santé sur le groupe.

**L'Accompagnante Éducative Petite Enfance**, accompagne et accueille les enfants et leurs familles au quotidien. Elle assure les soins et participe à l'éveil des enfants et effectue le nettoyage des jouets.

**L'agent de restauration**, réceptionne les plats de la cuisine centrale, finalise les préparatifs et assure le service des repas dans le respect des normes HACCP.

**L'agent d'entretien**, assure l'entretien et la désinfection des locaux, gère les stocks des produits d'entretien.

#### **Les intervenants extérieurs :**

- **Le médecin de crèche** intervient sur la structure à raison d'un rendez-vous tous les 15 jours. Elle réalise toutes les visites d'admission et assure le suivi médical des enfants accompagnée de la puéricultrice.
- **Le psychologue** assure la supervision des Groupes d'Analyses des Pratiques (GAP) professionnelles : observations partagées, partage collectif des connaissances pédagogiques, et analyse de situations concrètes. Il intervient sur des séquences de 2h auprès de l'ensemble de l'équipe tous les deux mois.

**Autres intervenants extérieurs** : ils sont choisis en fonction du projet, par exemple cela peut être :

- **L'intervenant musique** : il propose une animation musicale pour tous les enfants, avec chansons, comptines et manipulation d'instruments de musique.

Cet éveil musical permet de favoriser le développement de l'enfant, notamment au niveau sensoriel, créatif, émotionnel.

- **L'intervenant psychomotricien** : il propose un accompagnement et des ateliers autour du développement moteur global de l'enfant. Ces derniers travailleront par exemple, la coordination, la motricité fine, les émotions... Son intervention peut aussi permettre de prévenir et repérer des potentiels troubles.
- **L'intervenant en lecture** : il propose des temps de lecture, avec de nouveaux livres, une nouvelle façon de compter parfois des décors favorisant l'imagination et la créativité de l'enfant. De nombreux objectifs peuvent être travailler durant ses temps, tels que, la concentration, les émotions, le relationnel...

### 1.3.2. Le travail d'équipe

L'équipe de direction se réunit régulièrement. Ces temps d'échanges sont l'occasion de réflexions de fond, de concertation, de construction de projets, et de partage d'observations et d'informations ascendante ou descendante.

Chaque groupe (Éducatrice de Jeunes Enfants, Auxiliaire de Puériculture, Accompagnantes Éducatives Petite Enfance) se réunit deux fois par mois, la réunion est organisée par l'EJE référente. Ce temps, permet aux professionnelles d'échanger des informations, des questionnements et d'organiser le quotidien des enfants sur le groupe.

Les Éducatrices de Jeunes Enfants se réunissent une fois par semaine afin d'échanger sur l'accompagnement des stagiaires, de faire du lien entre les deux groupes, un point sur les projets et les pratiques pour avancer dans la même direction.

Une réunion en équipe entière est planifiée une fois par trimestre. Ces temps de travail permettent à l'équipe de professionnelles de réfléchir ensemble, d'échanger sur les bonnes pratiques professionnelles, de partager et analyser leurs observations et questionnements, de fédérer l'équipe. L'objectif étant d'adapter notre accompagnement et de répondre aux besoins des enfants et des familles.

Les professionnels pratiquent la bienveillance avec l'enfant, le parent, et entre elles. Elles ont une posture sécurisante, rassurante, valorisante pour l'enfant. Elles accueillent avec bienveillance ses émotions et les mettent en mots.

### **1.3.3. L'analyse des pratiques professionnelles et la formation**

Le personnel est encouragé à se former grâce au CNFPT, (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) : un plan de formation est proposé pour chaque agent durant l'évaluation annuelle.

Trois journées pédagogiques sont planifiées chaque année : deux fin août et une en cours d'année (fermeture de la crèche aux enfants). Ces journées constituent des temps essentiels dédiés aux professionnels et permettent aux équipes de questionner leurs pratiques, d'harmoniser les relations entre professionnelles, de se former et d'améliorer la qualité d'accueil des enfants.

Le GAP amène à approfondir des compétences et à en acquérir de nouvelles : il s'agit d'un processus de formation. L'équipe se mobilise pour réaliser un travail basé sur l'observation et la réflexion afin de toujours mieux accueillir l'enfant et sa famille. Cela permet de travailler sur ses pratiques professionnelles, de prendre du recul et de trouver des ressources extérieures.

Un psychologue interviendra dans le cadre de l'analyse de pratique à raison de 2h par séance, tous les 2 mois pour un total de 10h sur l'année.

### **1.3.4. L'accueil des stagiaires et des apprentis**

Chaque année nous accueillons des stagiaires de nombreuses écoles : élèves de 3ème, des Bacs Professionnels, des futurs Accompagnant(e)s Éducatifs Petite Enfance, Auxiliaires de Puériculture, Éducateur(rice)s de Jeunes Enfants, psychomotricien(ne)s, infirmier(e)s... Nous donnons à chaque stagiaire un livret d'accueil du stagiaire. Un seul stagiaire peut être accueilli par groupe. La priorité est donnée aux stagiaires résidant la commune. Les différentes professionnelles des groupes sont référentes et accompagnent les stagiaires sur le terrain en fonction de leurs formations. L'EJE en continuité de direction organise l'aspect administratif du

stage (courrier, convention, organisation) et réalise le bilan de stage en tant que tutrice.

## **2. LE PROJET ÉDUCATIF**

### **2.1. L'accueil**

Accueillir, c'est recevoir l'enfant et sa famille avec leurs histoires, leurs cultures et leurs choix éducatif. Cet accueil au quotidien permet d'assurer une confiance, une continuité éducative et ainsi permettre le bien être de l'enfant et de sa famille.

Accueillir l'enfant tout au long de la journée, c'est mettre en place des pratiques favorisant son développement et son bien-être. Dans l'accueil une relation bienveillante, sécurisante, envers l'enfant et sa famille est essentielle.

#### **2.1.1. Le premier accueil**

Le premier accueil est effectué lors d'une réunion de rentrée avec l'ensemble des familles. Ce temps permet à l'équipe de présenter et d'expliquer le fonctionnement global de la crèche et de manière plus approfondie de chaque groupe. C'est l'occasion pour les familles d'apprendre à connaître les professionnelles, de découvrir les locaux, de se représenter le quotidien de leur enfant dans la crèche et d'échanger sur leurs questionnements.

#### **2.1.2 La familiarisation**

**De quoi parle t-on ?** C'est le premier accueil de l'enfant et de sa famille dans la structure. La période de familiarisation est indispensable et obligatoire (hormis en situation d'urgence) pour l'enfant, sa famille et l'équipe.

**Comment cela se passe ?** Elle se déroule sur 5 jours dont trois demi-journées de quatre heures, préférentiellement des matinées avec un parent. Puis une demi journée ou l'enfant vient sans parent et enfin une journée entière sur une amplitude réduite, une journée (9h30-16h30).

La présence d'un parent est obligatoire (idéalement deux parents la première journée) pour que les objectifs de la familiarisation puissent être atteints.

**Avec qui ?** Deux professionnelles à tour de rôle sont impliquées dans l'accueil de l'enfant et de sa famille en tant que "référentes" durant cette période. Cela permet de créer un repère fixe pour ces premiers jours d'accueil et offrir un cadre bienveillant et sécurisant à l'enfant et sa famille. Ces professionnelles référentes se rendent disponibles pour partager tous les temps forts de la journée avec l'enfant (repas, change, endormissement, réveil,...). Des rituels sont instaurés afin de rassurer l'enfant, qui, avec le temps et la répétition, apprendra à gérer la séparation.

**Pourquoi ?** La présence pendant trois jours d'un parent, figure d'attachement pour l'enfant, va lui permettre à travers leur confiance de se sentir autorisé et en sécurité pour explorer l'environnement et pour s'attacher à de nouvelles personnes.

Elle donne la possibilité à l'enfant et sa famille de se familiariser avec la structure (locaux, fonctionnement), faire plus ample connaissance avec les professionnelles, les autres enfants et leurs parents. Elle permet de créer un lien de confiance, d'instaurer des repères et de faciliter ainsi la séparation et la prise en charge de l'enfant.

Les parents peuvent s'investir totalement dans l'accueil de leur enfant. Pour les professionnelles c'est l'occasion de prendre connaissance des rythmes et des habitudes de l'enfant afin d'assurer la continuité avec le milieu familial. L'équipe prend également en compte les paramètres familiaux tels que l'interculturalité, les valeurs, l'éducation afin de s'adapter au mieux aux attentes des parents au sein de la collectivité.

Une souplesse est accordée à cette période de familiarisation pour trouver la meilleure solution afin d'accueillir au mieux l'enfant et sa famille.

### **2.1.3. L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace**

Un espace ludique, ouvert sur le monde et sécurisant est créé afin de favoriser l'autonomie et l'éveil de l'enfant. Ce dernier, garde une grande liberté de mouvement,

les professionnelles soutiennent ses expériences affectives, relationnelles et sociales.

### **Les transmissions**

Les transmissions représentent les moments d'échange que nous partageons avec les familles, chaque matin et chaque soir. Elles sont indispensables pour assurer une continuité dans l'accompagnement de l'enfant, elles nous permettent à tous d'accompagner au mieux l'enfant. Elles nous amènent parfois à mieux comprendre les comportements de l'enfant que ce soit à la crèche ou à la maison, des comportements liés à ce qui s'est passé dans la journée, liés à d'éventuels changements...

Ces échanges nous fournissent aussi des éléments pour discuter avec les enfants et créer une relation de confiance.

Sur ces temps de transition, se joue la séparation, que ce soit avec ses parents ou avec la crèche et les professionnelles. L'enfant a besoin de temps et d'explications pour vivre au mieux ces séparations.

### **Aménagement des espaces**

L'entrée est commune, les enfants sont ensuite répartis en 3 groupes en fonction des âges et de leur développement psychomoteur : Lucioles (2 mois et demi-12 mois) Chenilles (12 mois-24 mois) et Papillons (24 mois - 3 ans). En cours d'année, il n'y a pas de changement de groupe sauf exception.

L'aménagement est réfléchi en équipe et modifié en fonction des observations professionnelles afin de répondre aux besoins évolutifs des enfants.

- **Chez les Lucioles :**

L'espace de vie des Lucioles est composé de différents espaces cocooning avec plusieurs tapis, sur lesquels sont proposés différents jouets aux enfants tel que des hochets, des balles sensorielles, des cubes... afin de favoriser leur curiosité et leur envie de se mouvoir. Un espace dédié à la motricité est proposé pour favoriser et stimuler le développement moteur. Des transats permettant aux enfants de se reposer ou d'avoir une autre vision de ce qui les entoure, sont à disposition. L'espace

bénéficie également d'un hamac pour retrouver une position physiologique et s'endormir plus facilement, nous utilisons aussi le portage en écharpe afin de sécuriser les enfants.

- **Chez les Chenilles :**

Dans l'espace de vie des Chenilles, se trouve un parcours de motricité pour favoriser le développement psychomoteur, un coin dînette pour commencer à appréhender l'imitation, un coin lecture avec des tapis, des coussins et une bibliothèque permettant un accès à des temps calmes, des véhicules (tricycle sans pédales, petite voiture à hauteur réduite, moto et pousse-pousse) peuvent être installés dans cet espace favorisant ainsi l'acquisition de leur schéma corporel.

- **Chez les Papillons :**

L'espace de vie des Papillons a été pensé et aménagé pour favoriser l'autonomie, la libre expression créative et l'exploration sensorielle: il est ainsi composé d'espaces symboliques permettant d'appréhender les jeux d'imitation (dînette, poupée, garage, accessoires tel que sacs et chaussures) psychomotricité, livres, manipulation... La décoration est réalisée en fonction du thème de l'année, en direction de l'éveil de l'enfant et de l'éveil à la culture. Nous gardons une vigilance pour ne pas submerger l'espace de jeux et jouets « car trop de jeu nuit au jeu ».

Les meubles bas sont privilégiés pour permettre aux adultes d'être à la hauteur des enfants et visible par ces derniers. Par sa posture, l'adulte est comme un phare pour l'enfant, ce qui lui permet de s'autoriser à jouer et à entrer à relation avec ses pairs.

Les casiers et les meubles à chaussures des enfants se situent dans l'entrée, cette pièce est un lieu de passage, accessible par les enfants lors de l'itinérance ludique.

Le réfectoire est utilisé par les enfants lors des matinées pour réaliser différents ateliers, tels que la pâtisserie, du dessin, de la peinture... Mais aussi des pôles de jeux tels que des légos, personnages en bois... Les sorties à l'extérieur sont réalisées au patio et au jardin.

Les enfants évoluent à leur rythme et selon leurs besoins, ils circulent librement (motricité libre) à quatre pattes, en rampant ou en marchant.

L'itinérance ludique permet aux enfants des deux groupes de circuler librement en autonomie dans toute la crèche et d'être acteur de ses propres jeux (cf. jeux et activités)

## **La sécurité des enfants au quotidien**

- **La sécurité physique**

Elle est assurée par une veille quotidienne des professionnels, un matériel conforme aux normes de sécurité en vigueur, un respect des règles de sécurité, un aménagement de l'espace et une posture adaptée aux besoins des enfants.

- **La sécurité affective**

Cette dernière est assurée par la posture de l'adulte, par les règles et limites qui sont posées par les professionnelles d'un commun accord et par la mise en place de repères :

- **Des repères de personnes** : ces repères se traduisent par la présence des mêmes professionnelles au sein du groupe et de leurs disponibilités. Mais aussi par leurs posture physique et psychique, celle-ci est essentielle. Nous nous positionnons alors en tant qu'adulte phare : son rôle consiste par son positionnement à éclairer et sécuriser la zone où les jeunes enfants élaborent leur jeu, en restant au sol et visible. Ce positionnement va permettre aux enfants d'avoir accès au regard bienveillant et sécurisant des professionnelles dont ils ont besoin pour explorer l'environnement et jouer.

- **Des rituels dans le temps** : tels que la chanson du bonjour, le regroupement du matin, une histoire avant le repas, un temps calme et déshabillage avant la sieste. Ces rituels vont permettre aux enfants d'anticiper ce qu'il va se passer, de se repérer et de se rassurer. Les journées sont alors pensées et structurées avec différents rituels.

- **Des repères visuels** : notamment des photos/image, chaque enfant à une image qu'il lui est attribué lorsqu'il arrive à la crèche et qu'il retrouvera dans les différents lieux : sur sa panière dans la salle de change, sur son casier, sur son porte manteau et au-dessus de son lit. Ces repères visuels leur permettent aussi de se repérer et d'être plus autonome.

- **Des repères dans l'espace** : l'emplacement des meubles, des lits, des casiers restent les mêmes. L'aménagement de l'espace sur le groupe devra tout de même évoluer en fonction des besoins des enfants, mais toujours en parlant avec eux, en verbalisant le changement.

## **2.2. Le soin**

Les soins représentent les temps autour de l'alimentation, du sommeil et de l'hygiène, ce sont des temps forts où la professionnelle aide les enfants à acquérir de nouveaux apprentissages tout en respectant le rythme de l'enfant. L'équipe veille à apporter une attention particulière à la délicatesse des soins. L'enfant se sentira ainsi respecté et pourra prendre confiance en lui, en l'autre et de développera de nouvelles compétences.

### **2.2.1. L'alimentation**

Ce temps est un moment convivial, un temps d'échange, de découverte, d'éveil des sens ou l'enfant est libre de manger avec les doigts, une cuillère ou une fourchette. L'adulte se rend disponible, par sa bienveillance il va inciter à goûter sans forcer, le respect de l'appétit de chaque enfant est pris en compte.

Les habitudes alimentaires de chaque enfant sont respectées, suivant l'âge, les allergies alimentaires, la religion ou le souhait des parents dans la limite du possible, les enfants ne mangeant pas de porc ou de viande ont un aliment de substitution. Les menus de la crèche sont élaborés par le cuisinier. Un repas peut être fourni par les parents, s'il y a la présence d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) qui le spécifie (allergie alimentaire). Le PAI est un document rédigé par le médecin traitant de l'enfant avec la famille et la personne responsable de l'établissement. Il précise toutes les adaptations à apporter à la vie de l'enfant durant l'ensemble de son temps de présence au sein de la collectivité. La chaîne du froid est respectée, si un enfant mange plus tard son repas sera alors maintenue au chaud dans le bain marie ou à l'étuve.

- **Chez les Lucioles :**

Le repas se déroule dans leur salle, sur des transats, les enfants sont installés au fur et à mesure, ils jouent dans la salle en attendant leur tour pour manger. Lors du repas l'enfant peut découvrir les aliments par le touché. Les enfants nourris au lait, prennent le biberon dans les bras d'une professionnelle et sont ensuite installées dans un transat pour digérer. L'heure du repas dépend de l'horaire de la prise du petit déjeuner, de la faim de l'enfant, de la sieste (un enfant qui dort ne sera pas réveillé à l'heure du repas). Le respect du rythme de chacun est essentiel.

Concernant l'allaitement un protocole sur la manipulation du lait maternel est mis en place. Pour l'alimentation lactée, le parent doit fournir le biberon en verre rempli de la quantité d'eau nécessaire à la préparation, et la boîte de lait en poudre neuve et nous acceptons les dosettes lorsqu'il ne reste qu'un biberon par jour.

La diversification est commencée par la famille, des conseils diététiques peuvent être donnés aux parents par l'équipe, le médecin de la crèche ou via la distribution de documents sur la nutrition.

- **Chez les Chenilles et Papillons :**

Le repas se déroule dans le réfectoire à table (selon les capacités de l'enfant). Chaque enfant est positionné à une table afin d'assurer des repères. Les enfants sont 4/5 par table, avec une professionnelle. Une assiette à compartiment avec l'entrée, le plat et le dessert en même temps ainsi que des couverts adaptés (cuillère, fourchette) leurs sont proposés. Les professionnelles incitent les enfants à utiliser la cuillère et la fourchette afin de favoriser cet apprentissage.

- **Plus d'information sur l'assiette à compartiment :**

Cette proposition permet à l'enfant de manger à son à son rythme, à son envie, en suivant sa propre logique (sucré ou salé en premier). L'ordre des aliments du repas relève plus du code social que d'une véritable notion de diététique. De plus, l'attente de dessert peut générer de la frustration, pour certains enfants l'apport glycémique en début de repas peut être important.

## **2.2.2. Le sommeil**

- **Chez les Lucioles :**

Le respect du rythme de chaque enfant est essentiel. Les enfants sont couchés en fonction de leurs besoins et signes de fatigue. Tout au long de la journée, l'enfant a besoin de se sentir en sécurité pour s'endormir et lâcher prise, il est alors toujours couché avec son objet transitionnel (doudou, sucette ou autre) et dans le même lit dans la mesure du possible. Nous sommes également disponibles pour les enfants lors de l'endormissement si besoin pour petit à petit accompagner vers l'autonomie. Le choix des dortoirs, se fait en fonction du rythme et de la durée des siestes de chacun. Pour le confort de l'enfant, celui-ci est couché dans une turbulette adaptée à la saison.

- **Chez les Chenilles et les Papillons :**

A la fin du repas, l'arrivée se fait de manière échelonnée des enfants par petits groupes avec la professionnelle dans la salle de vie, les enfants ont à disposition leur panier pour mettre leur vêtement. La professionnelle les encourage à se déshabiller tout seul. Puis un temps calme avant la sieste de l'après-midi est proposé avec une pause autour du livre sur le tapis ou des berceuses, afin faciliter l'endormissement.

L'arrivée dans le dortoir se fait aussi de manière échelonnée dans une ambiance zen, musique de relaxation et veilleuse. Chaque enfant a un lit attiré qui tient compte du sommeil de chacun. Une professionnelle est présente tout au long du temps de la sieste et les levés échelonnés se font dans le calme en respectant le sommeil des autres.

## **2.2.3. L'hygiène et les soins corporels**

### **Le temps du change**

Le temps du change est un moment privilégié entre l'enfant et la professionnelle. Durant celui-ci, la professionnelle verbalise, nomme les parties du corps de l'enfant et explique ses gestes, ce qui aide l'enfant à construire son schéma corporel. La verbalisation de chaque geste est primordiale pour permettre à l'enfant de les anticiper.

Plusieurs changes sont effectués au cours de la journée selon les besoins de chaque enfant. La crèche fournit les couches hormis en cas d'allergie, les parents apportent les couches de la maison. La pommade pour les érythèmes fessiers est fourni par les parents.

Les changes s'effectuent avec des gants avec un savon dont le ph est neutre. Pour les enfants ne tenant pas encore de manière stable debout ou lorsqu'ils ont des selles, le change s'effectue sur la table à langer, les enfants en âge de monter les marches utilisent la petite échelle pour monter sur la table à langer afin de favoriser l'autonomie. Le change s'effectue en tournant l'enfant sur le côté et non en levant les jambes de l'enfant pour un confort, pour prévenir les douleurs au bassin et du dos, mais aussi pour favoriser son développement moteur.

Pour les marcheurs, les changes se font debout dans la pièce où se trouvent les toilettes. (sauf si l'enfant ne le souhaite pas). L'enfant n'est plus passif mais acteur et l'adulte ne change plus la couche mais accompagne l'enfant à la changer. L'enfant peut alors décrocher sa couche lui-même, la jeter et se nettoyer, toujours avec l'accompagnement de la professionnelle. La maîtrise des sphincters / l'acquisition de la propreté se fait petit à petit. Pendant ce temps de change, l'enfant est amené à découvrir le pot et les toilettes en observant les autres enfants y aller. Cela peut l'inciter à nous le demander, ce qui va signifier qu'il commence à être prêt pour se familiariser avec le pot, nous lui proposerons par la suite lors des changes pour favoriser cette acquisition.

Cette acquisition nécessite une certaine maturation motrice (monter l'escalier en alternant les pieds), une maturation affective, psychologique (accepter de perdre une partie de lui tout en préservant son intégrité), et une maturité intellectuelle et sociale (l'enfant va devoir se conformer à des habitudes sociales et culturelles). L'accompagnement de celle-ci est alors essentielle.

## **Le lavage des mains**

Tout au long de la journée les enfants sont invités à se laver les mains, le matin à leur arrivée, avant et après le repas et le goûter. Les grands se lavent les mains seuls au lavabo qui est à leur hauteur et les petits avec un gant et savon.

### **2.3. Le développement, le bien-être et l'éveil**

C'est dans les premières années de vie que se développent chez le jeune enfant des acquisitions sensorielles, motrices et intellectuelles essentielles, notamment pour interagir avec son environnement physique et social.

Le développement harmonieux de l'enfant passe avant tout par le développement moteur : le corps est son premier moyen d'expression. Il va lui permettre de se découvrir lui et le monde qui l'entoure, de développer tout son potentiel grâce à ses multiples découvertes, expérimentations et interactions avec le monde qui l'entoure.

#### **2.3.1. Le jeu et les activités**

Le jeu est un besoin fondamental pour le développement physique et psychique de l'enfant. En jouant, l'enfant explore, expérimente et prend conscience qu'il est capable de faire seul, sa confiance en lui se construit progressivement.

Les bébés sont installés sur les tapis, de manière autonome ou en présence de l'adulte qui accompagne et favorise la motricité libre tout en assurant une sécurité affective. L'enfant prend conscience de son corps, il vit à son rythme les différentes étapes (position sur le dos, le ventre, le ramper, le quatre pattes, la marche...).

Les moyens et les grands ont un fort besoin d'expérimentation (motricité, cuisine, manipulation, culture...) pour découvrir le monde et prendre confiance en eux. Ils ont besoin d'être acteur de leur vie.

Pour favoriser le jeu des enfants, nous nous appuyons sur différents moyens : l'itinérance ludique, les jeux à l'initiative de l'enfant, les ateliers encadrés, les jeux extérieurs, la communication gestuelle associée à la parole et à la posture de la professionnelle (adulte phare).

#### **La posture professionnelle :**

Notre posture va avoir un réel enjeu dans l'engagement de l'enfant, les professionnelles se mettent alors à la hauteur de l'enfant en tant que adulte phare, et restent présentes et disponibles. Elles encouragent, valorisent les enfants et verbalisent leurs actions. Au quotidien, nous proposons un environnement ludique et nous laissons le choix à l'enfant, il est libre de jouer, de choisir parmi les jeux proposés ce qu'il souhaite faire.

Notre posture d'observateur nous permet d'adapter nos propositions et de les évaluer afin qu'elles soient au plus proche des besoins des enfants.

**L'itinérance ludique** : elle s'articule autour de 3 grands principes :

- La libre circulation des enfants dans la crèche : il s'agit de proposer à l'enfant de circuler librement dans toute la structure.
- Les adultes phares aménagent un espace sécurisé en créant des univers ludiques différents et en se positionnant à des endroits clés. Se sont des espaces ludiques non dirigés où l'enfant dispose du jeu et de l'espace à sa guise (matériel pédagogique varié).
- L'enfant est auteur et acteur de son jeu. Il n'y a pas d'attentes de résultat ou d'exigences de la part des professionnelles, une des règles est de ne pas déplacer les objets ou jeux d'un univers ludique à l'autre. L'enfant peut circuler dans toute la crèche en toute sécurité et ainsi se confronter à l'inconnu et rencontrer des enfants qui n'ont pas le même âge que lui.

**Le jeu à l'initiative de l'enfant** : l'enfant peut aller d'un jeu à l'autre en fonction de ses centres d'intérêts : livres, voitures, dînette, poupée, jeux de construction mais aussi se poser, rêver, ne rien faire... Ces jeux sont très importants pour le développement de l'enfant, ils vont lui permettre de construire sa personnalité, d'expérimenter, de faire des choix, de développer sa créativité, sa patience et ses interactions sociales.

**Les ateliers encadrés** : sont proposés par l'adulte en petits groupes : jeux de construction, jeux d'imitation, relaxation ou de manipulation d'éléments (pâte à sel,

pâte à modeler, marrons, eau, terre, argile, sable, tissus), ils permettent d'observer, d'expérimenter, d'organiser, de manipuler, de transvaser, d'encastrier, de classer, de comparer, de comprendre le monde qui l'entoure en laissant libre cours à l'imagination, à la créativité.

**Les jeux extérieurs** : "dans le jardin ou le patio" permettent aux jeunes enfants de vivre des expériences multi-sensorielles riches et diversifiées. Ce sont des occasions de jouer de façon bruyante, dynamique et active avec divers défis physiques et des occasions de courir des risques. Les surfaces brutes et inégales permettent d'acquérir la force physique, le sens de l'équilibre et la coordination. Les éléments naturels et des éléments disparates qu'un enfant peut combiner, manipuler et adapter à ses fins propres permettent de favoriser la découverte et la créativité.

**La communication gestuelle associée à la parole** : Avant le langage il y a la communication, l'équipe utilise toutes les occasions de communiquer et de soutenir le développement du langage en créant un espace propice à l'interaction, en proposant des jeux qui créent des besoins de communication (berceuses, histoires contées et lues pour enrichir le vocabulaire, comptines pour les imprégner du langage, conversations, temps de regroupement), en pratiquant la communication gestuelle associée à la parole, cette dernière soutient le langage parlé et permet aux tout-petits de mieux se faire comprendre.

### **2.3.2. L'approche artistique et culturelle**

L'approche artistique et culturelle avec le jeune enfant va permettre une sensibilisation à tous types d'art, un éveil de sa curiosité, de nourrir et stimuler son imaginaire, sa créativité, enrichir sa culture personnelle, sensibiliser aux différentes cultures, de créer du lien, de provoquer une émotion, du plaisir esthétique. De construire sa place dans un monde qu'il découvre. Il sera possible d'y associer les parents (ateliers, grande lessive, fêtes).

**L'éveil à l'art et la culture se développe à travers :**

- **La musique** : éveil sonore, musiques, chansons, comptines, histoires musicales, découverte des instruments.

- **Les marionnettes et Kamishibai** : accompagnent la vie des enfants et développent leur imaginaire, et leur langage.
- **La découverte des albums** : ils sont mis à la disposition des tout-petits, qui découvrent les histoires, la musique des mots, les histoires sont racontées très tôt aux tout-petits.
- **Les ateliers d'éveil corporel** permettent de jouer avec l'imaginaire, et de découvrir son corps.
- **Les ateliers d'arts plastiques** : permettent de s'initier à de nouvelles textures, de découvrir et de jouer avec les couleurs, les supports et de laisser une trace (sans se fixer une production attendue).
- **Les ateliers cuisine** : sont l'occasion pour l'enfant de manipuler, de fabriquer, de déguster. Durant la fête de fin d'année, les enfants découvrent les différents plats cuisinés par les familles de toute origine.
- **Les sorties au musée** ou au spectacle sont l'occasion de sortir et de s'initier à la culture, de voir du beau et de l'inédit.
- **Les sorties proposés :**
  - Au marché
  - A la médiathèque
  - Salle de spectacle
  - City parc
  - Balades extérieures

Elles permettent de découvrir un environnement différent, ils participent à l'ouverture sur le monde.

L'accès à la culture doit être pour tous. En offrant aux jeunes enfants ces espaces d'éveil, culturel et artistique, la crèche contribue à réduire, dès la petite enfance, les inégalités et participe à sensibiliser les familles sur l'intérêt de cette démarche.

Ces moments d'éveil à la culture sont de réelles bulles d'oxygène pour les enfants, ils les ouvrent au monde, leur permettent de rêver, d'imaginer, de partager, d'être traversés par différentes émotions, de s'ouvrir à d'autres cultures. Ce sont des moments riches pour les petits comme pour les grands.

Parmi nous outils pour accéder à cet éveil, la création d'un partenariat avec les acteurs et les ressources locales nous semble essentielle :

- Un intervenant en musique vient animer un atelier tout au long de l'année.
- Un spectacle mutualisé avec la médiathèque et le RPE de l'albigeois permet aux plus grands d'aller au spectacle une fois par an.
- Des temps de lecture sont proposé par la médiathèque, avec un petit groupe d'enfant, environ 10.
- Un partenariat avec l'association lire et faire lire est en cours. Lorsque des lecteurs seront disponibles, ils pourront venir lire des albums pour tous les enfants à la crèche.

### **Comment sensibiliser les parents et les associer à cette pratique artistique et culturelle ?**

- Inviter les parents artistes (musicien, chanteur, peintre...) pour permettre aux enfants d'être à l'écoute de leurs pratiques artistiques.
- Inviter les parents à la fête de fin d'année (exposition des œuvres des enfants) et créer des temps de convivialité.
- Proposer aux parents d'être accompagnateur pendant les sorties artistiques.
- Demander aux parents de participer à la grande lessive : pratique artistique internationale qui propose 2 fois par an de suspendre son œuvre.

### **2.3.3. L'égalité fille - garçon**

Pour lutter contre les stéréotypes envers les filles et les garçons qui influencent la façon dont se comportent les enfants, l'équipe s'engage à :

- Proposer les mêmes, atelier et jeux sans prendre en compte le sexe de l'enfant. Ainsi, tous les enfants ont accès à tous les jeux.
- Favoriser l'égalité filles-garçons à travers le choix des livres, (jeux, albums avec des héros féminins et masculins), le choix des jeux, des déguisements, des marionnettes, des memory.
- Encourager l'achat de jouets non genrés.

- Encourager les filles et les garçons à jouer ensemble.
- Se montrer respectueux et en ayant des relations égalitaires avec les personnes (adultes et enfants) des 2 sexes (famille mono-parentales, ou homo-parentales).
- Être vigilant à communiquer avec les 2 parents.
- Sensibiliser les parents aux stéréotypes, transmis de façon inconsciente par la famille, les médias, les catalogues de jouets, la société toute entière.

### 3. LE PROJET SOCIAL ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Projet Social de la crèche vise à définir la place qu'elle occupe dans son environnement, et le rôle qu'elle y joue. Il met en adéquation les besoins de la commune avec le service rendu, et définit les valeurs communes des différents acteurs qui l'animent.

#### 3.1. Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

Saint-Juéry est une commune urbaine qui compte 6 575 habitants en 2022. Elle est dans l'agglomération d'Albi.

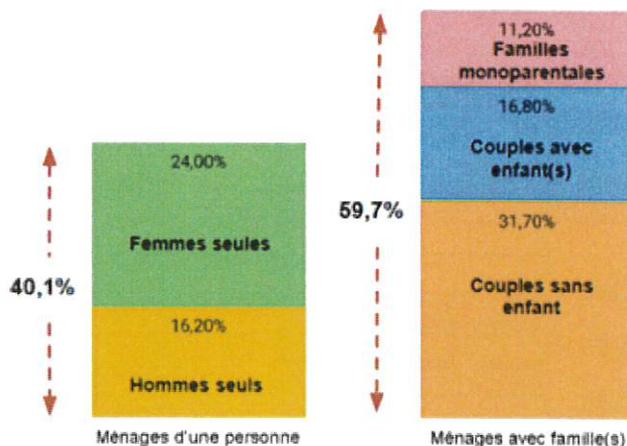
##### 3.1.1. Composition des familles

Le nombre de ménages à Saint - Juéry est en augmentation depuis 2009, passant de 3240 ménages à 3340 ménages en 2020.

Pour les ménages avec famille(s), la part des ménages sans enfant(s) est la plus dominante. En revanche, la part des ménages avec famille(s) connaît une baisse, chutant de 65,8 % en 2009 à 59,7 % en 2020 et plus particulièrement les couples avec enfant(s).

Les couples avec enfants représentent 16,8 % de l'ensemble des ménages contre 11,2 % de familles monoparentales.

Taux de ménages selon leur composition à Saint-Juéry en 2020

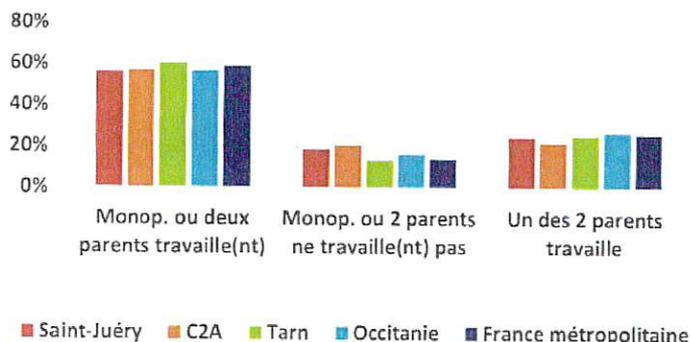


M1 VEU, Sources : INSEE 2020

### 3.1.2. Le marché du travail

Au sein de la population de Saint-juéry, les employés représentent 16 % et les ouvriers 13 %.

Les cadres et les professions intermédiaires augmentent faiblement..



Source : Insee, 2020

56 % des familles ayant un enfant de moins de 3 ans sont en bi-activité avec un emploi si la famille est un couple avec enfant ou en activité avec un emploi si la famille est monoparentale. C'est similaire à l'échelle nationale. Plus le taux d'emploi des parents est élevé, plus les besoins en mode de garde réguliers et sur des temps complets sont forts.

Au sein des familles où seul l'un des 2 parents occupe un emploi, ce sont majoritairement (75%) des hommes qui travaillent.

### 3.1.3. Niveau de vie

On remarque qu'à Saint-Juéry, les prestations sociales sont plus présentes que dans les autres territoires.

A Saint-Juéry, les minimas sociaux et les prestations familiales sont plus élevés en proportion dans la part des revenus disponibles qu'ailleurs en comparaison.

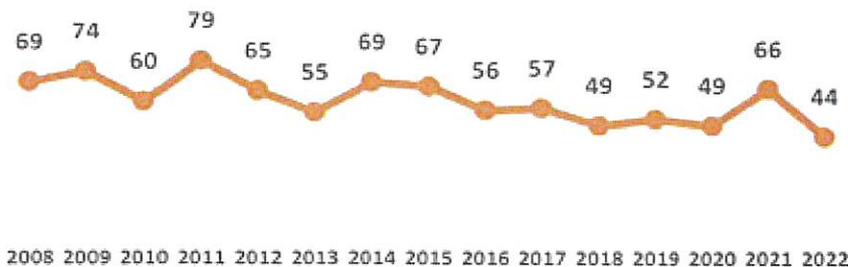
	Saint-Juéry	Labruguière	Communauté d'agglomération de l'Albigeois	Tarn
	Part en %	Part en %	Part en %	Part en %
Ensemble	100	100	100	100
Revenus d'activité	57,5	65,8	61,4	63,3
Pensions, retraites et rentes	39,4	32,9	37,0	34,5
Revenus du patrimoine et autres revenus	6,5	6,3	9,6	9,2
Ensemble des prestations sociales	8,3	7,0	6,8	6,6
Dont prestations familiales	2,3	2,6	1,9	2,1
Dont minima sociaux	4,2	3,2	3,4	3,2
Dont prestations logements	1,8	1,2	1,5	1,3
Impôts	-11,7	-12,00	-14,8	-13,6

Source : M1 VEU, INSEE 2020

### 3.1.4. Démographie infantile

Les enfants de moins de 3 ans représentent 2,4 % de la population de la commune selon les derniers chiffres du recensement (2020) contre 2,9 % en 2009

#### ÉVOLUTION DES NAISSANCES



Source : Insee Etat Civil, 2008-2022

En moyenne sur les 15 dernières années, les naissances sont en baisse sur la commune.

### 3.1.5. Le logement

St Juéry est une commune en pleine expansion, où de nouveaux lotissements sont actuellement en cours de construction. Ces projets immobiliers offrent d'excellentes opportunités pour accueillir de nouveaux habitants, contribuant ainsi au dynamisme de la ville. Parmi ces initiatives, la mise en place d'une résidence intergénérationnelle constitue une démarche innovante et porteuse de sens, visant à renforcer le vivre-ensemble et la solidarité entre les différentes générations.

Il s'agit d'un choix politique délibéré, visant à rendre la commune plus vivante, inclusive et attractive, en favorisant la cohésion sociale et le développement harmonieux de la communauté. Cette évolution témoigne de l'engagement de la municipalité à faire de Saint Juéry une ville dynamique et tournée vers l'avenir.

### 3.1.6. La crèche municipale « Le Saut des Petits Pieds »

L'établissement est implanté dans la petite périphérie du centre-ville de Saint-Juéry, en zone semi-rurale. La structure est facile d'accès, un parking est attenant.

C'est une structure collective disposant d'un agrément de 35 places.

En 2024, 66 enfants sont accueillis, la moyenne du tarif réglé par les familles est de 1.55 €.

20 familles se situent en dessous du seuil de pauvreté : tarif inférieur à 1 euros. 9 familles se situent au plancher et 1 famille se situe au plafond. Les familles monoparentales représentent 6% des familles accueillies, 6 % des familles sont sans emploi.

La crèche s'est donnée pour objectif de répondre au plus près aux besoins des familles :

- Accueillir les enfants de tous milieux pour préserver la mixité sociale,
  - Favoriser une meilleur articulation vie familiale/vie professionnelle/vie sociale des familles, répondre à la multiplicité des besoins des familles, assouplir les contrats, gérer les plannings tournants, demande de socialisation.
  - Participer au développement du territoire en créant des échanges avec les autres acteurs locaux :
- La médiathèque : emprunt de livres pour en faire profiter les enfants des 2 groupes et participation aux ateliers autour du livre. La médiathèque joue, aussi, un rôle de coordination en établissant le contact avec des conteuses afin d'organiser un spectacle destiné aux jeunes enfants. Ce projet est ensuite proposé aux structures telles que la crèche, le centre social et le relais petite enfance, contribuant ainsi à l'éveil culturel et à l'enrichissement des enfants dans leur environnement local.
  - Le centre social et culturel : porteur du projet de la plateforme petite enfance. Il assure le lien entre les différents acteurs impliqués, facilitant ainsi la collaboration et l'échange d'informations pour le bien-être des enfants de 0 à 6 ans et des familles sur le territoire de St Juéry.
  - Les écoles maternelles et le centre de loisirs : visite au mois de juin par les plus grands de la crèche.
  - Liens et construction avec les services sociaux (PMI, CAMSPS, Sauvegarde à l'enfance...) et le suivi des enfants en situation de handicap avec les équipes

éducatives : enseignant, psychologue, orthophoniste, éducateurs, psychomotricien, médecin...

- Accueillir les stagiaires de toutes formations permet de maintenir le lien avec les écoles de formations diverses et la théorie qui y est enseignée. Cela permet aussi d'impulser une dynamique d'équipe.

#### **Partenaires institutionnels :**

- La **PMI** fournit des conseils sur la sécurité en crèche, ainsi que sur toutes les questions relatives aux règles et aux bonnes pratiques à respecter pour le bien-être des enfants. La puéricultrice de la PMI peut nous solliciter par téléphone afin de se renseigner sur la disponibilité d'une place pour accueillir un enfant dont la famille se trouve en situation de difficulté
- La **CAF** (Caisse des Allocations Familiales): Accompagnement technique et financier. La commune a passé une convention avec celle-ci : la prestation de service unique (PSU). C'est un moyen de soutenir financièrement la commune; en échange de quoi elle impose un remplissage effectif de toutes les places d'accueil

### **3.2. Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement**

#### **Quelle est la place des parents dans le projet éducatif ?**

Afin d'offrir une place aux familles et les rendre acteur de l'accompagnement de leur enfant, nous avons mis en place **un conseil de crèche** depuis 2008 qui permet une représentation des parents au sein de la structure.

De plus **une réunion de pré-entrée** est organisée fin juin avec les nouvelles familles et les familles actuelles où nous présentons les grandes lignes de notre fonctionnement, les projets à venir. Une visite de la structure est réalisée par l'équipe.

Chaque fin d'année, les parents sont invités à participer à la **fête de fin d'année** (sous forme d'auberge espagnole) et parfois d'animation de stands.

Durant l'année, en fonction de leurs activités, ils peuvent **intervenir** ponctuellement sur des petits temps (concert de violon, tours de chants...) Nous privilégions le **contact direct** avec les familles (soirée d'accueil des nouvelles familles). Les transmissions sont réalisées oralement à chaque arrivée et départ de l'enfant par les professionnels.

Chaque enfant possède son **casier**, des documents administratifs (planning, facture, demandes d'informations) sont glissés dans le casier qui sert de moyens de communication. Nous avons aussi un **tableau d'affichage**, avec quelques informations utiles. Nous affichons aussi toutes maladies contagieuses en cours dans la structure, les dates des congés de l'année et les affiches municipales qui peuvent concerner les familles.

Les parents délégués ont souhaité mettre en place un cahier accessible par tous les parents dans lequel des propositions concernant la crèche peuvent être faites. Ils ont aussi créé une adresse mail pour les échanges entre eux. Cela permet alors aux familles d'être actrices dans l'accompagnement de leurs enfants par le biais de ses propositions.

Sur le **site internet** de la mairie, le multi-accueil possède un bandeau qui relaye les informations principales.

Nous avons pour projet pour cette année, 2025 de mettre en place un blog accessible par les familles de la crèche. L'intérêt est de partager avec les familles des photos de leurs enfants lors de moments forts, des informations sur le développement de l'enfant et sur sa santé. Cela permettra ainsi d'intégrer les familles dans la vie de la crèche et de leur proposer une vision sur ce que font leur enfant au quotidien.

### **3.3. Les actions de soutien à la parentalité**

Afin de permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelles nous proposons d'abord une familiarisation avec une souplesse concernant la durée en fonction de besoins de tous. Chaque professionnel est à l'écoute et bienveillante envers les familles au quotidien, la coéducation est pour nous primordiale pour accompagner aux mieux les enfants.

Aménagement possible avec planning en place.

Concernant les familles en situation de handicap un suivi très proches (rôle du référent-santé), des rencontres et des bilans avec les acteurs sociaux du territoire (équipe éducative) sont mit en place.

### **3.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle**

- Réserver des petits temps de socialisation pour permettre une intégration des enfants et lutter contre l'exclusion et les inégalités ;
- Soutien par les Assistantes sociales (centre social et culturel), les éducateurs (département).
- Échanges téléphonique avec les services de la PMI.

### **3.5. La démarche en faveur du développement durable**

Le multi accueil doit réduire l'impact environnemental et améliorer la qualité de vie des enfants, des parents, des professionnels.

Nos actions concrètes :

- *L'hygiène* : nous utilisons pour le change de l'eau, des gants et du savon, nous procédons au changement de vaisselle et avons opté pour de la vaisselle sans perturbateurs endocriniens : assiette à compartiments en faïence, verre en verre, pichet en inox.

Pour les jeux et jouets, nous allons entamer une réflexion autour des jeux en plastiques à remplacer au fur et à mesure par des jouets en matière comme le bois, le tissu, les cartons, utiliser les jeux de récupération à base de carton.

Nous réfléchissons à la possibilité de remplacer nos produits d'entretien actuels par des alternatives plus écologiques, telles que le nettoyage à la vapeur.

- *Gestion des déchets* : le papier, le carton est trié, l'alimentation ne fait pas l'objet de tris, une étude est en cours.
- *Plan pédagogique* : l'été, nous réalisons des ateliers-jardinage, réalisation d'atelier avec du matériel recyclé (carton, papier, éléments naturels...), les produits de loisirs créatifs. Il nous reste à répertorier les produits créatifs écologiques.
- La qualité de l'air est mesurée régulièrement : l'aération et la ventilation des locaux est très régulière et diminue la pollution intérieure. Un détecteur de CO2 a été mis en place dans la salle d'activité. Nous avons installé des extracteurs d'air dans la salle des grands pour améliorer le changement d'air.
- *L'alimentation* : l'alimentation raisonnée, voir « bio » doit être privilégiée (voir menus).
- Se former à une éducation à l'environnement pour agir et proposer aux enfants et aux parents, aux professionnels de travailler dans un multi accueil plus sein.
- Encourager la famille à adopter ces éco-gestes.

## CONCLUSION

En conclusion, ce projet d'établissement reflète notre engagement à offrir un environnement sécurisé, stimulant et bienveillant pour chaque enfant accueillie. En intégrant le projet d'accueil, le projet éducatif et le projet social, nous souhaitons favoriser le développement harmonieux des enfants tout en soutenant leurs familles.

Envoyé en préfecture le 06/06/2025

Reçu en préfecture le 06/06/2025

Publié le 06/06/2025

ID : 081-218102572-20250602-2025DEL27-DE



**Notre démarche repose sur des valeurs de respect, d'écoute et de coopération, afin de garantir un accueil de qualité et de contribuer à l'épanouissement de chaque enfant dans un cadre chaleureux et adapté.**

Envoyé en préfecture le 06/06/2025

Reçu en préfecture le 06/06/2025

Publié le 06/06/2025

ID : 081-218102572-20250602-2025DEL27-DE

